

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2021 – 18h00

Délibération n°2021/108

Date de convocation : 3 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Busigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (51 titulaires et 1 suppléant) :

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, LEDUC Brigitte, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIoux COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (6) :

DOYER Claude, BONIFACE Patrice, PLATEAU Marc, FORRIERES Daniel, HOTTON Sandrine, PLET Bernard

Membres absents (4) :

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, GERARD Jean-Claude, BASQUIN Etienne

Membres ayant donné procuration (12) :

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BALÉDENT Matthieu à RICHOMME Liliane, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis à POULAIN Bernard, HISBERGUE Antoine à BONIFACE Didier, MATON Audrey à PRUVOT Brigitte, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estournel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Délibération n°2021/108 : Portant approbation des prix des transports scolaires et commerciaux de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Pour faire suite à l'approbation de la convention de transfert du contrat régional de concession de service public pour l'exploitation du service public routier interurbain et scolaire P3B Caudrésis/Catésis n°1908288 à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C), par délibération n°2021/105, le conseil communautaire doit fixer les prix applicables aux usagers du service public de transport scolaires et commercial.

Afin que le réseau de transport intercommunal routier s'inscrive pleinement au réseau régional et favoriser l'utilisation des transports communs sur le territoire de la CA2C, Monsieur le Vice-Président souhaite que soit maintenu les prix fixés par la Région des Hauts-de-France, comme suit :

Titres unitaires	Périodicité	Montant	Conditions d'utilisation
Ticket unitaire	Valable 1 trajet	1 €	Correspondance sur le réseau interurbain* autorisée Aller-retour interdit
Carnet de 10 tickets	Valable 10 trajets	10 €	
Titre journée pour les pics de pollution	Valable 1 journée	1 €	Arrêté préfectoral portant restriction de circulation pour les automobiles lors d'épisode de pollution de l'air
Abonnements	Périodicité	Montant	Conditions d'utilisation
Tout public	Mensuel	30 €	Abonnement glissant à compter de la 1 ^{ère} utilisation
	Annuel (non vendu à bord)	300 €	
Réduit	Mensuel	10 €	Bénéficiaires : jeunes (-26 ans), seniors (+ 65 ans), catégories des bénéficiaires du tarif Coup de pouce, titulaires de la carte mobilité inclusion et leurs accompagnateurs, usagers des lignes routières mises en place en substitution des lignes ferroviaires en travaux sur lesquelles aucun train ne circule pendant plus de six mois.
	Annuel (non vendu à bord)	100 €	
Gratuité	Périodicité	Montant	Conditions d'utilisation
Enfants – 4 ans	Sans limite	0 €	Accompagné d'un adulte
Scolaire	Période scolaire	0 €	Avoir enregistré son profil au préalable
Jeunes (- 26 ans)	Pendant les vacances scolaires et le weekend	0€	Avoir enregistré son profil au préalable
Étudiants boursiers	Selon le calendrier scolaire	0€	Avoir enregistré son profil au préalable
Duplicata de supports		8€	En cas de perte ou de vol, sur présentation d'une pièce d'identité en agence ou formulaire par correspondance

Vu le code du transport, dont les articles L1231-1 et L3111-5,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5216-5,

Vu la convention de transfert du contrat régional de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire P3B Caudrésis / Catésis n°1908288 à la Communauté d'Agglomération Caudrésis Catésis,

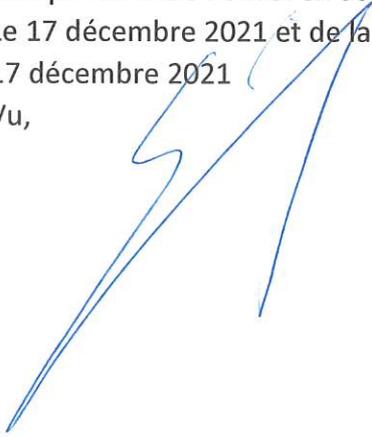
Vu le règlement intercommunal de transport commercial de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

Vu le règlement intercommunal de transport scolaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'ensemble de prix ci-dessus définis applicables aux usagers du service public de transport scolaire et commercial.

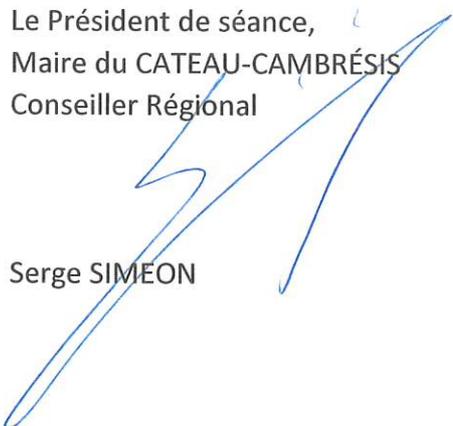
Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 17 décembre 2021 et de la publication le
17 décembre 2021
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 17 décembre 2021

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.